

ne s'arrêterait qu'autant de temps qu'il en fallait pour réciter la prière prescrite ; afin d'éviter le désordre, on devait entrer par une des grandes portes et sortir par celle de l'évêché ; le pont de Bellecour enfin établi offrant un débouché tout naturel (1). Un dernier jubilé du même genre fut célébré à Saint-Jean en 1734. Ces fêtes religieuses où se réunissait un concours immense de peuple du Lyonnais et des pays voisins, donnèrent lieu à la création des foires de Lyon qui ne présentent plus aujourd'hui que l'ombre de leur ancien état.

Cependant, le temps était arrivé où les divers pouvoirs locaux qui s'étaient partagé le sol devaient inévitablement tomber devant le pouvoir royal alors en plein progrès. La puissance politique du Chapitre qui avait commencé à pâlir, dès le moment qu'il fut forcé à faire le fief, et qu'un ressort royal eut été établi pour appeler de ses officiers, s'évanouit en grande partie sous les règnes de Charles VII et de Louis XI. Le premier de ces souverains mit garnison non seulement dans les places fortes que le Chapitre avait à la campagne, mais encore, chose inouïe ! dans ce cloître où la suite des rois même ne pouvait coucher. Bientôt après, en 1454, on donne ordre d'arborer les armes du roi aux châteaux, puis on réclame un droit de visite en son nom. Sous Louis XI, les empiétements continuèrent, non seulement de la part de l'autorité royale, mais encore de la part de la municipalité. Le lion avait vieilli. Les échevins qui au temps de sa plus grande influence avait quelquefois saisi le comtal pour dettes, venaient demander des redevances au Chapitre et il n'y eut pas jusqu'aux plus faibles corporations qui n'obtinsent contre lui des sentences en parlement (2). Il est vrai que les rois de France lui faisaient de temps en temps l'honneur de lui emprunter de l'argent, et que la cathédrale arrivée à son apogée de magnificence intérieure et extérieure abritait de pompeuses cérémonies. Une abbesse de Saint-Pierre avait précédemment forcé ses religieuses à réclamer l'intervention du Chapitre ; en 1456, dix-sept chanoinesses, pour la plupart de maison con-

(1) M. Jacques, p. 120.

(2) *ibid.* p. 120.